

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 04 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Eric TOULGOAT, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Mesdames Chantal ROUILLE (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Richard HAAS) Messieurs Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Michel BOUGEARD), Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Françoise HURSON), Pierre-Marie CARSIN (pouvoir donné à Brigitte MERLE), Olivier LE CORVAISIER (pouvoir donné à Cédric HERNANDEZ)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-83

**TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE**

Rapporteur : Madame Françoise HURSON, Adjointe au Développement Economique et au Développement Durable

## **LE CONTEXTE NATIONAL**

"Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée " est un dispositif basé sur la co-construction d'une initiative locale et partenariale, visant à résorber le chômage de longue durée.

La première expérimentation a été lancée sur 10 territoires, suite à la loi du 29 février 2016. L'objectif est de montrer qu'il est possible, à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants, pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions.

La création d'emploi s'effectue au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui développe ses propres activités.

La démarche s'inscrit sur la base d'un territoire volontaire qui vise l'exhaustivité du plein emploi territorial pour chaque demandeur d'emploi de longue durée (chômeur de plus de 1 an, habitant domicilié depuis plus de 6 mois sur le territoire).

« Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » lutte contre le chômage de longue durée pour lequel le nombre de demandeurs d'emploi est en constante augmentation. C'est un dispositif expérimental sur un ou des territoires limité(s) (10 000 habitants).

Le projet repose sur trois postulats :

- ✓ tous les chômeurs de longue durée ont des compétences mobilisables non utilisées ;
- ✓ le coût du chômage de longue durée peut être utilisé pour créer des emplois (entre 15 000 € et 20 000 € par an et par personne) ;
- ✓ il existe des besoins sociaux mal ou pas satisfaits par le marché privé ou les politiques publiques, faute de solvabilité ou de repérage des besoins dans certains territoires.

Le modèle économique consiste à rediriger les budgets issus de la privation d'emploi (RSA, chômage, CMU...), les manques à gagner (impôts, cotisations) et les coûts induits (santé, logement, sécurité, protection de l'enfance) pour financer les emplois manquants.

La loi prévoit, pendant les cinq années, le financement des emplois à travers le recueil d'un fonds d'expérimentation territoriale versé à l'EBE.

Enfin, ce dispositif est au croisement de nombreuses politiques publiques (Insertion, Economie Sociale et Solidaire, Politique de la Ville) et toutes les politiques en lien avec les entreprises à but d'emploi (agriculture urbaine, gestion des déchets...).

## **LA DEMARCHE LOCALE**

Une seconde vague de territoires devrait être retenue à compter de 2020.

Pour notre territoire, cela suppose d'engager une étude de faisabilité, d'une durée de 18 mois, pour mettre en œuvre les phases méthodologiques du projet et répondre à l'appel à candidature qui sera lancé par le fond d'expérimentation, soit :

- finaliser le périmètre, sur la base de critères partagés,
- rencontrer les acteurs économiques et de l'insertion, notamment,
- déterminer les moyens et relais pour toucher les personnes privées d'emploi,
- identifier les projets économiques nouveaux pouvant être confiés.

Dans cette perspective, le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission est nécessaire. L'embauche sera réalisée par l'association ADALEA, sur le pôle d'activités « Ateliers d'insertion ».

Budget et financement prévus par ADALEA : 110 000 € pour 18 mois :

- |  |            |
|--|------------|
| - DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) | : 33 214 € |
| - Région Bretagne  | : 55 357 € |
| - Conseil Départemental 22<br>Saint-Brieuc Armor Agglomération<br>Communes   | : 22 142 € |

Enfin, un Comité de Pilotage Local sera mis en place et animé par un élu désigné, regroupant l'ensemble des acteurs investis dans ce projet.

A ce titre, dans la continuité de solides coopérations, notamment en matière d'accueil des personnes en situation de précarité, et de démarches déjà engagées pour initier un projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur le territoire, les associations ATD Quart Monde - groupe de Saint-Brieuc, ADALEA, Emmaüs Côtes d'Armor et Secours Catholique Caritas France Délégation des Côtes d'Armor, seront partie intégrante de cette instance.

Aussi :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5, paragraphe 3 ;

**VU** la loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée,

**VU** les statuts de l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" du 6 décembre 2016,

**Je vous propose :**

- d'approuver la participation de la Ville de Langueux à la démarche ;
- de participer financièrement, à hauteur de 3 000 €, à cette étude de faisabilité ;
- de formuler le souhait que le territoire de la Ville de Langueux soit totalement, ou pour partie, inclus dans le périmètre du dispositif à venir après l'étude préalable ;
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**